

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

95-449 23 AOUT 1996

///) ECRET N° /MTPSS.DGFP.DGCA.SR.N°
Portant versement, reclassement et nomi-
nation de Monsieur KINGA Joseph, Institu-
teur des cadres de la catégorie B, hiérar-
chie I des Services Sociaux(Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS:

(/u la Constitution du 15 Mars 1992;

(/u la Rés. n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du Statut Gé-
néral de la Fonction Publique;

(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'in-
tégration dans les cadres des catégories B,C,D,E(actuellement A,B,C,D) des
fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires;

D.G.B.

(/u le décret n° 62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République du Congo;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nomina-
tions, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements notamment
son article 1er § 2;

(/u le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités de chang-
ement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire
Congo;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 82/924 du 20 Octobre 1982 portant Statut particulier
cadres de l'Information;

(/u le décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994 portant suspension des eff-
financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement
d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion;

(/u le décret n° 95/025 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 95/026 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Membres
du Gouvernement;

(/u le décret n° 95/027 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Minis-
tres délégués, Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 95/032 du 2 Février 1995 portant organisation des inté-
rimaires des Membres du Gouvernement;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1959 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2676/MFPRA.DGFP.DGCA.SSC. du 18 Août 1993 autorisant cer-
tains fonctionnaires des Services Sociaux(Enseignement), Administratifs et Fi-
nanciers(SAF), Techniques(Information, Agriculture et Elevage) et Agents
Contractuels de l'Etat à suivre un stage de formation à l'Institut Supé-
rieur des Sciences Sociales et Politiques de Brazzaville, en tête: NGASSAKI Jean Mi-
chel(Régularisation);

(/u l'arrêté n° 9671/MEN.DGAS.DPAA.SP. du 2 Décembre 1993 portant promo-
tion des Instituteurs et Institutrices des cadres de la catégorie B, hiérar-
chie I des Services Sociaux(Enseignement) de la République Populaire du Congo à
trois(3) ans au titre de l'année 1992;

(/u la lettre n° 1506/PM du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u la lettre n° 049/MENSRSTET.CAB.DGASG.DPAA.DFP.SP. du 12 Février 1996 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche Scientifique et Technologique, chargé de l'Enseignement Technique, transmettant le dossier de l'intéressé;

II) E C R E T E :

Article 1er: En application des dispositions combinées des décrets n°s 73/143 du 24 Avril 1973 et 82/924 du 20 Octobre 1982 susvisés, Monsieur K I N G A Joseph, Instituteur de 2° échelon, indice 640, des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), en service à Madingou (Région de la Bouenza), titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (D.E.S.S.S.P.), Filière: Sciences et Techniques de la Communication, délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques à Brazzaville (Cycle de Transition), est versé dans les cadres de l'Information, reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade de JOURNALISTE NIVEAU III de 1° échelon, indice 830. ACC= Néant.

Article 2: Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994 susvisé, ce reclassement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 3: Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 22 Janvier 1996, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 23 Août 1996

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche Scientifique et Technologique, chargé de l'Enseignement Technique,

Martial De Paul IKOUNGA.-

Général Jacques Joachim THOMBU OPANGO.-

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale,

Professeur Anaclét TSOMAMBET.-

Le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget et de la Coordination des Régies;

Luc Daniel Adamo MATETA.-

II -) M P L I A T I O N S :

- JORC.....1
- DGFP/DGCA.....3
- DETR, LLS.....3
- DEB.....2
- DFCF.....2
- MENSRSTET/DPAA.....3
- DOSSIER.....2
- INTÉRESSÉ.....1
- SGG/BC.....2./-